

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Du 05 décembre 2022 – 20h

Présents : Sophie PHELIPEAU, Andréa LECARPENTIER, Isabelle CLAUDE RUSSO, Hector CUADRADO RICA, Thomas LE BATARD, Arnaud SAINT JAMES, Clément LESAGE, Nathalie METIVIER, Elodie PASQUET, Mickaël RAULT.

Absents excusés : Christopher STONHAM a donné pouvoir à Arnaud SAINT JAMES, Christian LE BARON a donné pouvoir à Sophie PHELIPEAU.

Secrétaire de séance : Clément LESAGE

### **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 novembre 2022**

Sophie Phelipeau demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 07 novembre 2022. Aucune remarque n'est formulée.

***Les conseillers municipaux, à l'unanimité approuvent le compte rendu du conseil municipal du 07 novembre 2022.***

### **2. Délibération relative à l'institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement**

Vu la délibération n°2021-140 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et le Pacte Financier et Fiscal (PFF),

Vu la délibération n°2022-122 du conseil communautaire en date du 29 septembre 2022 décidant de ne pas appliquer la majoration de 30% du FPIC au profit de la CCVOO pour 2022 au regard des évolutions réglementaires relatives à la répartition de la taxe d'aménagement.

Vu les dispositions de l'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, rendant obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé au profit de l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte-tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale,

Vu la délibération n°2022-137 du conseil communautaire en date du 27 octobre 2022 définissant le cadre de reversement de la Taxe d'Aménagement des communes à la communauté de communes :

***Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré par 0 voix pour, 6 abstentions (Sophie Phelipeau, Isabelle Claude Russo, Hector Cuadrado Rica, Arnaud Saint James, Elodie Pasquet, Mickaël Rault) et 6 voix contre (Christopher Stonham, Nathalie Métivier, Clément Lesage, Thomas Le Batard, Andréa Lecarpentier, Christian Le Baron) :***

- ***Désapprouve la fixation d'un taux de reversement uniforme du produit de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire des 23 communes de 2% du produit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

### **3 Délibération portant désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement**

Madame le Maire rappelle la tenue prochaine, début 2023, d'une opération de recensement concernant la commune de Vieux, et propose au conseil municipal de désigner un coordonnateur.

Elle propose Monsieur Christopher Stonham, 2<sup>ème</sup> adjoint, qui s'est porté volontaire.

L'indemnité allouée au coordonnateur s'élève à 330€ brut.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

- **La désignation de Monsieur Christopher Stonham en tant que coordonnateur de l'opération de recensement de la population 2023,**
- **Le montant de l'indemnité de coordonnateur de 330€ brut,**
- **Autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération.**

### **4. Questions diverses**

✓ **Décès de Monsieur Jacques Saint James le 11 novembre 2022, ancien maire de la commune**

✓ **Inondations :**

- De nouveaux plaignants se sont manifestés en mairie en raison des inondations.
- Avant toute déclaration de sinistre auprès des assurances de chaque intervenant (commune de Vieux, Eurovia, Aménagéo), Aménagéo sollicite que la commune procède à un hydrocurage de son réseau d'eaux pluviales pour être certain que le problème ne vienne pas d'un bouchon qui se serait formé.  
Si la difficulté devait perdurer ensuite, une déclaration de sinistre sera nécessaire pour déclencher une expertise amiable.
- Andréa Lecarpentier demande à ce que le conseil se positionne : soit on effectue l'hydrocurage demandé avec l'inscription budgétaire nécessaire sur 2023, soit on procède à une déclaration de sinistre auprès de notre assurance pour expertise amiable sans hydrocurage préalable.
- Il convient de relancer Aménagéo et Eurovia pour obtenir le certificat de l'hydrocurage qui a dû être fait à la fin des travaux sur la portion de route concernée par les travaux, soit les rue du 13 Juin et rue Saint Laurent. Thomas Le Batard demande à ce qu'Hector Cuadrado Rica reprenne le dossier au sein de la commission aménagement.
- Il serait souhaitable que la commune prévoit un hydrocurage du réseau d'eaux pluviales avec passage de caméra tout début 2023.

✓ **Réunion sur le football lundi 14/11/2022 à l'initiative du président de l'IOFC**

Le président de l'IOFC informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ne versera plus de subvention à l'IOFC.

L'IOFC a présenté un projet d'installation d'un terrain de football synthétique pour un montant d'1 million d'euros.

Un courrier postal du président de l'IOFC est arrivé en mairie samedi 3 décembre exprimant le regret de ne pas sentir les communes motivées pour aider le club de football. Il demande une participation de 2 400€ par commune pour compenser les 45 000€ versés annuellement par la communauté de commune.

Les frais engagés par la commune de Vieux pour le terrain de football (entretien du terrain + eau + électricité) s'élèvent à 9 000 € par an. Jusqu'en 2022, la commune a perçu 7 000 € de compensation par la communauté de communes, mais ne recevra plus d'aide à partir de 2023.

Sophie Phelipeau propose :

- Soit un versement annuel de 2 400 € comme demandé, mais la commune ne prend plus en charge l'entretien du terrain, l'eau et l'électricité ;
- Soit un versement de 1 650 € annuel (correspondant à 110 € par licencié, 15 licenciés de Vieux sur 410 au total) et la prise en charge de la tonte du terrain. En revanche, l'eau, l'électricité et le contrôle annuel par la Socotec seraient à la charge de l'IOFC.

Nathalie Métivier suggère de proposer au président de l'IOFC l'entretien du terrain de football à la charge de la commune à la place du versement d'une subvention et eau, électricité, contrôles des buts et du terrain à la charge de club de foot IOFC.

La commune tient à maintenir l'activité football.

✓ **Noël du personnel**

Mardi 20 décembre, 17h, salle du conseil.

✓ **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu le 07 janvier 2023, à 18h, salle polyvalente.

✓ **Invitation de Trimaran**

Galette des rois au centre de loisirs de Maltot le 17/12/2022 à 13h30, organisée par le Trimaran.

✓ **Noël des viducasses**

Noël des viducasses aura lieu samedi 17 décembre 2022, salle polyvalente, à 17h30.

Un concours de gâteaux est organisé, le Club de Loisirs Inter-âges sera le jury.

Le CMJ animera cette réunion en apportant des jeux de société.

Les enfants, de 3 à 11 ans qui s'inscrivent, auront un père Noël en chocolat et une clémentine.

Du chocolat chaud sera offert à toutes les personnes présentes.

✓ **Evaluation des objets trouvés dans le sol de la commune**

La commune, conjointement avec le musée de Vieux la Romaine organisera une session d'expertise des objets que les habitants de la commune auront trouvés dans leur jardin.

Une exposition éphémère sera ensuite organisée avec les objets et des photos.

✓ **Projets**

Après plusieurs discussions autour d'éventuels projets à mener lors des derniers conseils municipaux, il ressort que le projet de restauration du bâtiment

préfabriqué pour en faire la bibliothèque municipale et de transformation du local actuel de la bibliothèque, salle Saint Laurent en maison médicale retiennent le plus de suffrages.

Madame le Maire demande que la commission aménagement détermine les travaux à faire et en évalue le coût par la demande de devis.

Une fois le budget projeté, les conseillers auront à réfléchir sur la faisabilité matérielle et financière de ces deux projets de rénovation et de ce qu'il adviendra de ces bâtiments.

✓ **Remplacements de radiateurs**

Toujours dans l'optique des économies d'énergie, Thomas Le Batard demande que 4 radiateurs de la bibliothèque et 2 radiateurs de la salle polyvalente soient changés en raison de leur forte consommation d'électricité.

✓ **Le Hameau du Closet**

- A peine les pelouses refaites au hameau du Closet, des marques de pas, de roues, de mégots de cigarettes se retrouvent sur ces pelouses tout juste ensemencées.
- L'arrachage des haies se fera semaine 49.
- Les spots au sol du lotissement sont éteints.

- ✓ Un exploitant agricole dont le champ donne sur le chemin de la Fontenelle demande que la haie du chemin soit élaguée.

✓ **Chantier du lotissement du Court Carel**

Le chantier n'est pas terminé.

La haie bocagère, rue des Gâbles, arrachée par les propriétaires des parcelles, n'a pas encore été replantée.

La séance est levée à 22h50